

# Procès-Verbal

## Conseil Municipal

5 septembre 2019

Membres : 23  
En exercice : 23  
Présents : 22  
Représentés : 01      Voix délibérative totales : 23

L'an deux mille dix-neuf, le cinq septembre à vingt heures, se sont réunis, en l'Hôtel de Ville de BURY, lieu ordinaire de ses séances, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-neuf août, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

### PRESENTS :

M. BELVAL David, Maire, M. THEROUDE Reginald, 1er Adjoint au Maire, Mme CHASSEING Françoise, Adjointe au Maire, Mme DUCLOS Sylvie, Adjointe au Maire,

Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie, M. DEMAILLY-LAHLOUH Pascal, Mme FAUVEL Sylvie, M. GALY Sylvain, Mme GODEFROY Laetitia, M. GOULARD Cyril, M. GRAMMOND Jean-Pierre, M. GRUAIST Jérôme, M. GUYARD Laurent, M. HENONIN Jean-Marc, Mme KORMANN Christelle, Mme LACAU Ingrid, M. MOUREY Christian, Mme PIAI Nadia, M. SENMARTN Gérard, M. THIBERGE Didier, Mme VANDROMME Marie-Hélène, membres du Conseil municipal.

.

### EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mme FAY Véronique donne pouvoir à Mme LACAU Ingrid,  
Mme GAULIER Denise donne pouvoir à M. BELVAL David.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20h10, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

M. GRUAIST Jérôme est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire après avoir appelé les délégués donne lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 juin 2019.
2. Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
3. Création poste.
4. Ouverture dominicale du magasin Kandy.
5. Redevance d'Occupation du Domaine Public 2019.
6. Questions diverses.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour concernant une convention de mutualisation et la mise en place d'un nouveau contrat pour la location des photocopieurs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les points à l'ordre du jour :

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 juin 2019.**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 13 juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Rendu compte des Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation prévue à l'article L2122-22, à savoir :

La Décision N° DEC.2019-05 : Autorisation donnée à la SAO de signer l'avenant n°3 au marché de l'entreprise SAROUILLE pour la Réalisation du pôle médical à Bury (60).

### **Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de créer un poste d'Adjoint administratif afin de recruter un agent en remplacement de Mme Delabroy.

Par ailleurs, en terme de mouvements de personnel, monsieur le Maire rappelle que :

- M. Romain Sénéchal a été stagiairisé au 1er juillet 2019.
- Mme Brigitte Kormann a été stagiairisée au 1er septembre 2019.
- Départ à la retraite de Mme Courtot au 1er septembre 2019.
- Départ à la retraite de Mme Noizet au 1er aout 2019.

Sans autre question, la délibération autorisant cette création de poste est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Ouverture dominicale du magasin Kandy**

La société SLD sollicite un avis favorable de la commune afin d'ouvrir :

- Les dimanches 1er, 8, 15, 22 et 29 novembre 2020
- Les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Toutefois, lorsqu'une demande concerne plus de 5 dimanches au titre de la dérogation des «dimanches du maire», l'avis conforme de l'organe délibérant du Clermontois est requis. À réception de cet avis, la délibération sera prise.

Monsieur le Maire demande donc aux services de transmettre au Clermontois cette demande.

## **Redevance d'Occupation du Domaine Public 2019**

Monsieur le Maire explique que la commune de Bury devrait percevoir une somme de 560,59 euros au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2019, selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007. La perception de cette RODP nécessite impérativement sa création par délibération du Conseil municipal.

Sans autre question, la délibération instituant cette redevance est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **Convention de mutualisation avec le Clermontois**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Bury met à disposition certains de ses agents dans le cadre de l'entretien des locaux de la Halte-Garderie. Afin de fluidifier les interventions de l'équipe bâtiment de la Communauté de communes du Clermontois et donner du sens aux échanges intercommunaux, il est proposé à la commune d'intervenir avec ses propres agents sur des petits travaux de maintenance du bâtiment et d'entretien des espaces verts. L'agent sera donc à disposition à hauteur de 20% de son temps de travail, équivalent à 7 heures hebdomadaires, soit une moyenne de 364 heures annuelles. Cette convention doit être également soumise à l'approbation du CT.

Sans autre question, la délibération approuvant cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve de l'avis du CT.

## **Contrat copieurs**

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil municipal puisse se prononcer sur la procédure de renouvellement du parc de photocopieurs initiée depuis plusieurs mois. En effet, l'objectif était de réduire le coût de location et de maintenance de ces machines au nombre de 11 sur la commune. Après avoir mis en concurrence notre prestataire actuel, la société Toshiba a proposé le rapport qualité/prix le plus intéressant. Par conséquent, tout en baissant notablement les coûts de maintenance, la mairie, les services annexes ainsi qu'une partie des écoles vont être équipés de matériels plus performants et plus économiques. L'objectif étant également de réduire le nombre de copies.

Sans autre question, la délibération approuvant le contrat avec la société Toshiba est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## Communications diverses

Monsieur le Maire fait part de quelques décès sur la commune et notamment de M. Lantez. Son épouse a adressé à la mairie une carte de remerciement.

Du mercredi 4 septembre au 21 octobre 2019, une consultation du public est ouverte en mairie portant sur la demande de SUD OISE ENERGIE en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Cramoisy avec épandage des digestats issus de l'activité, sur le territoire de la commune de Bury. Monsieur le maire invite donc les Conseillers à consulter ce document. Ce point sera présenté à nouveau au prochain Conseil municipal. Monsieur le maire proposera de voter à bulletin secret.

Inauguration du Pôle médical de Bury le 6 septembre à 15 heures. Monsieur le Maire réitère son invitation aux membres du Conseil. Il n'a pas été possible malheureusement de modifier l'heure (plus tardive) compte tenu des impératifs des différentes personnalités présentes. L'organisation est assurée par les services de la mairie.

Inauguration des travaux de modernisation de la gare de Mouy-Bury, vendredi 13 septembre 2019 et pour finir inauguration le 18 septembre à 16 heures des travaux de rénovation des appartements à Moineaux, programme d'envergure compte tenu du nombre d'appartements à rénover porté par Monsieur Belval grâce à sa présence et son implication à la SA HLM.

Le bilan de l'été a été plutôt bon. Monsieur le Maire est peu intervenu sur la commune pour trouble à l'ordre public notamment avec les jeunes.

La construction du rond-point de « LIDL » commencera, enfin, en octobre. Ce dossier compliqué arrive à terme. Le travail des services et des élus pour démontrer la pertinence d'un tel équipement a porté ses fruits. Comme suite à une question d'un Conseiller municipal sur l'absence de marquage au sol sur la RD12 rénovée, monsieur Belval répond que c'est intentionnel afin de ralentir la circulation.

Monsieur le Maire salut l'arrivée de Sabine Ducrot à la Bibliothèque son dynamisme et sa sympathie sont unanimement reconnus, madame Ducrot a rapidement pris ses marques et propose déjà de multiples projets.

Pour finir, monsieur le Maire informe de l'installation d'un Food truck sur la place le jeudi soir, en plus du camion à Pizza le mardi et le samedi et à partir d'octobre installation d'une rôtisserie le dimanche matin sur la place et également un soir par semaine à côté de l'abris-bus à moineaux.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à ses Adjoints et aux Conseillers.

### Monsieur Réginald Théroude :

Pendant cette période estivale, les agents du service technique avec bien sûr un effectif réduit ont continué à entretenir les espaces verts et réalisé des travaux dans les différentes écoles de la commune.

L'abribus de Saint-Claude a été repeint avec la participation des « Pass-permis », à la satisfaction des habitants de ce hameau selon Mme BLOT-DEGHAYE.

En ce qui concerne la voirie à Moineaux, celle-ci vient d'être refaite à la suite des travaux de réhabilitation des HLM par l'entreprise COLAS. Certains riverains réclament maintenant, parfois à raison, la réfection de leur trottoir. Une partie a été refaite pendant le chantier. L'entreprise COLAS a « reprofilé » la place des Moineaux pour l'arrêt de bus. Selon un dernier devis, la mise à la norme de l'aire de retournement du bus coûterait plus de 40 000 euros, pour l'instant ces travaux n'ont pas été prévus au budget. Pour finir, pendant les travaux, les riverains soupçonnent des dégradations de trottoirs. Monsieur le Maire vient de recevoir les photos prises avant le chantier afin d'en juger. Si celles-ci sont avérées, il sera demandé aux différentes entreprises de remettre en état à leur charge ces trottoirs. Sinon, le service technique se chargera de ces réfections (opérations néanmoins complexes à mettre en œuvre).

Monsieur Théroude rappelle que la mairie a signé une convention avec le SE60 afin de remplacer au moins 35 points lumineux équipés de vieilles lampes au mercure pour fin octobre début novembre.

Les services techniques ont profité de cette période estivale pour refaire la signalisation horizontale des passages piétons notamment devant les écoles. C'est un travail fastidieux, chronophage, pour une durée de vie moyenne. Le thermo collé serait une solution plus pérenne, mais malheureusement trop chère pour notre commune.

Monsieur Théroude demande aux conseillers si le parking « SPA » est utilisé. Mme GODEFROY répond que celui-ci est effectivement utilisé et apprécie que le personnel de l'école de Saint-Claude puisse se garer dessus. Toutefois, certaines personnes regrettent que le sol ne soit pas goudronné et les places matérialisées. Monsieur Theroude explique qu'une réflexion est en cours quant à un projet sur cet emplacement, c'est donc, en attendant, un parking provisoire. Quel que soit le projet, la mairie veillera à garder quelques places de parking pour les riverains et l'école.

Le 14 septembre est organisée une matinée porte ouverte aux services techniques. Cette initiative donnera un aperçu du travail important fourni par les agents de ce service sur un territoire très étendu. À cette occasion les agents donneront des explications sur leur métier, les matériels utilisés, leur charge de travail et leurs multiples contraintes qui sont parfois ignorées du grand public.

Les travaux sur Merard ont débuté, le premier tronçon de la rue Pasteur a été fait dans les délais, ces travaux ont été compliqués et monsieur Théroude remercie les riverains pour leur patience. Mi-septembre une deuxième phase va commencer coté Boisicourt basée sur un alternat de circulation afin de permettre la circulation des bus scolaires. Reprise des travaux rue des Roses qui sera barrée à partir du 9 septembre (déviation par Angy).

Ensuite, une phase complexe de travaux va être mise en place rue Emile Combes. En effet, plusieurs sondages montrent la présence d'eau, en bas, à 80 cm sous la surface ce qui pose un problème pour mettre le poste et l'armoire électrique, d'autant plus qu'il n'y a pas de réserve foncière sur cette partie. De plus, il faut procéder à un rabattage de nappe phréatique (technique qui consiste à abaisser temporairement le niveau de la nappe phréatique pendant la construction des infrastructures d'un bâtiment ou des ouvrages d'art). Par conséquent, sur le bas de cette rue, le terrain n'est pas stable et les travaux risquent de durer au moins 15 jours, du numéro 204 jusqu'en bas. Monsieur Théroude précise que bien évidemment ces travaux sont validés par le SDIS, la gendarmerie et le Département.

Pour éviter toute contestation, le SIVOM a même réfléchi pour rehausser le réseau au maximum, ce qui aurait eu pour conséquence d'installer des pompes pour les abonnés concernés, d'où un surcoût financier notoire. Monsieur Théroude a donc choisi de ne pas céder à la pression et reste sur le projet initial pour une durée de travaux qui de toute façon ne doit pas excéder 15 jours à cet endroit.

Pour finir sur Merard, tant que le chantier est en cours, la mairie ne peut pas intervenir pour, par exemple, les problèmes d'éclairage public.

Concernant Saint-Claude, l'agence de l'eau envoie pour le 15 septembre une dérogation autorisant les habitants à lancer leurs travaux de raccordement. Toutefois, il faut attendre la confirmation officielle du SIVOM sur ce point. Monsieur Thérode réaffirme que le chantier de Saint-Claude pour le domaine public est terminé hormis l'électricité. Le SIVOM attend depuis plus de deux mois qu'ENEDIS vienne brancher les pompes de refoulement, il est donc impossible pour l'instant de faire des essais sur le réseau.

Comme suite à une question d'un Conseiller sur la présence d'eau rouge dans les canalisations, monsieur Thérode explique que des particuliers ou des entreprises malveillantes viennent se servir sur les hydrants. La mauvaise utilisation de ces hydrants (ouverture trop rapide) entraîne le décollement de particules rouillées dans les canalisations. De plus, pour nettoyer les tuyaux, il faut purger le réseau en injectant une grande quantité d'eau, ce qui nuit au rendement du SIVOM qui contractuellement doit avoir un rendement de 80% pour la fourniture d'eau potable, en deçà, l'agence de l'eau ne subventionne plus.

Mme FAUVEL Sylvie intervient pour expliquer que le trottoir qui mène au cimetière est abîmé malgré la présence de plaque en fer suite aux travaux à Merard. Monsieur Thérode explique que des constats d'huissier sont faits en début de chantier et que par conséquent il ne faut pas hésiter à signaler tous dommages aux infrastructures.

#### Madame Françoise Chasseing :

En juillet, organisation d'un tournoi sportif avec les élus et les associations qui s'est bien passé malgré une présence un peu moins importante que l'année dernière due certainement à la date un peu tardive.

Première réunion du Téléthon le jeudi 3 octobre à 18h30. Mme Chasseing fait appel aux bonnes volontés pour y participer.

Mme Chasseing exprime son mécontentement, car les associations de Bury n'ont pas répondu aux relances du Clermontois pour justifier de leur activité, par conséquent, elles n'apparaissent pas dans les revues du Clermontois, ce qui donne une mauvaise image de la ville en terme d'activité.

Le guide de la commune est prêt depuis fin juillet, mais l'éditeur est en retard et les « pass permis » ne pourront peut-être pas les distribuer. Mme Chasseing sollicite donc les Conseillers pour distribuer dans leur quartier ce document.

Le 15 octobre de 14 à 16 heures, atelier de fabrication de produit cosmétique à la salle socio-culturelle proposé par le Clermontois.

#### Madame Sylvie Duclos :

La rentrée s'est bien passée, les travaux ont bien été pris en compte. Les effectifs se maintiennent. Deux nouvelles professeures des écoles sont arrivées à l'école Lesieur et à l'école du Centre.

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du Conseil.

Mme Kormann intervient pour dire qu'elle a distribué deux livrets de naissance. Par ailleurs, elle ne reçoit pas le Vivre à Bury.

Comme suite à une question de Mme PIAI Nadia, monsieur le Maire confirme que le trottoir entre le Pôle médical et la pharmacie va être réparé, de plus, des bandes jaunes vont être apposées devant l'entrée du Pôle pour éviter aux véhicules de stationner, libérant ainsi l'espace pour les piétons. Monsieur le Maire précise aussi que le parking du Pôle est ouvert de 8 h à 20 h. Une boucle magnétique permet de sortir automatiquement après 20 h. Les médecins de la maison de santé ont maintenant aussi un « BIP » pour ouvrir si nécessaire le portail.

Mme PIAI Nadia demande s'il n'est pas possible de faire ralentir les véhicules sur la D137 pour tourner sur la route de Brivois. Malheureusement, monsieur le Maire répond que c'est une route départementale hors de sa compétence, celui-ci va néanmoins le signaler au Département.

Monsieur GOULARD Cyril donne quelques nouvelles du RPI, les effectifs baissent. L'école de Rousseloy est devenue une primaire CP et CE1 avec 16 enfants, Saint-Claude comporte maintenant 23 élèves de maternelle et à Saint-Epin il reste les CE1 au CM2 pour 33 enfants. La directrice de Saint-Epin est toujours la même, par contre Mme Galy vient en remplacement sur le deuxième poste provisoirement.

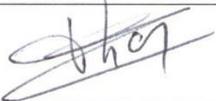
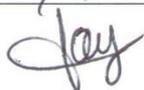
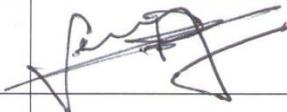
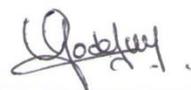
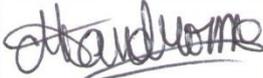
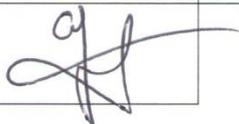
M. GUYARD Laurent a remis un livret de naissance en juillet.

M. HENONIN Jean-Marc a également remis un livret de naissance, rue Emile Combes.

Mme BLOT-DEGHAYE Nathalie a remis un livret de naissance à de nouveaux arrivants sur la commune qui étaient surpris et heureux de la démarche.

**Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 21h30**

## Feuille d'émargement du Procès-Verbal du Conseil municipal du 5 septembre 2019

Noms	Signatures	Noms	Signatures
BELVAL David		GRUAIST Jérôme	
BLOT-DEGHAYE Nathalie		GUYARD Laurent	
CHASSEING Françoise		HENONIN Jean-Marc	
DEMAILLY-LAHLLOUH Pascal		KORMANN Christelle	
DUCLOS Sylvie		LACAU Ingrid	
FAUVEL Sylvie		MOUREY Christian	
FAY Véronique		PIAI Nadia	
GALY Sylvain		SENMARTIN Gérard	
GAULIER Denise		THEROUDE Réginald	
GODEFROY Laëtitia		THIBERGE Didier	
GOULARD Cyril		VANDROMME Marie- Hélène	
GRAMMOND Jean- Pierre			

Émargement Procès-verbal du Conseil municipal du 5 septembre 2019